

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha
Desrumaux 24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Campagne d'emprunt 1/2025 budget principal

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président.

DECIDE :

Article 1 : de contracter auprès de l'Agence France Locale, un prêt ayant caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 5 700 000 EUR

Durée : 20 ans

Nombre d'échéances : 80

Date de la première échéance : 20 octobre 2025

Date d'échéance finale : 20 juillet 2045

Date de mise à disposition des fonds : 1^{er} août 2025

Taux fixe : 3.59%

TEG : 3.64%

Taux période : 0.91%

Base de calcul des intérêts : exact/360

Amortissement trimestriel

Article 2 : de consentir une garantie à première demande dont les modalités sont réglées par le modèle de garantie de l'Agence France Locale, version 2016.1, pour un montant initial de 5700 000 EUR jusqu'au 21/09/2045.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Dordogne
- Madame la cheffe de poste du service de gestion comptable de Périgueux
- Monsieur le Directeur de l'Agence France Locale

Fait à Périgueux, le 23/07/2025

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20250723-DEC2025_038-AR

Affichée le :

23 JUL. 2025

Le Président
Jacques AUZOU

LE PRÉSIDENT
Jacques AUZOU

LE GRAND PERIGUEUX
Communauté d'Agglomération
255 rue Martha Desjumeaux
CS 6003 - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56
SIRET : 200 040 392 00231 - APE 8411 Z